

Lou Angelé

Chargé de mission Etude et Environnement - REDEN

06 77 30 06 57

l.angele@redensolar.fr

À DREAL Occitanie

Agen, le 15 septembre 2026

Objet : demande de compléments concernant la demande de cas par cas n° AE- 023225/KK

- il est indiqué que le projet a déjà été dispensé ; préciser les différences entre le projet initial de 2024 et le projet actuel ;

Bonjour,

Voici les nouvelles informations modifiées entre les deux dépôts :

- Puissance : 5 980 KWc (vs 5 256 KWc dépôt 2024)
- Projet non clôturé (vs « emprise cloturée » dépôt 2024)
- Hauteur des ombrières à 5,3 mètres maximale et minimale 4,50m (vs 5,05 mètres et 4,66 mètres)
- inter rang des vignes 2,5m et les inter rang des panneaux sont à 1,08 mètres minimum et 1,38 mètres maximum (non mentionnées dans le premier dépôt)
- Capacité de la citerne incendie 120m³ (60 m³ dans le premier dépôt 2024)
- Retrait de 10m des zonage Natura 2000 pour le projet de construction photovoltaïque (comme dans le dépôt 2024) mais Présence de la zone témoin donc de cultures sur la parcelle agricole dans le zonage Natura 2000 et Znieff (retour de l'animatrice de la Natura 2000 en annexe sur les impacts)
- Surface plateforme : 2 150 m² (détail non mentionné dans le dépôt 2024)
- Surface piste lourde : 536 m² (détail non mentionné dans le dépôt 2024)
- Surface PV projeté au sol : 25 657 m² (détail non mentionné dans le dépôt 2024)
- Emprise du projet au sol (somme des 3 éléments ci-dessus) : 28 343 m² (vs 27 224 m² dépôt 2024)
- linéaire de haie : 412 ml (vs 420 mètres linéaires dépôt 2024)
- 108 tonnes annuelles évitées (vs 63 tonnes dépôt 2024)

Bien à vous,

Lou Angelé